9 - Classement de l'Observatoire au titre des Monuments Historiques

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : A l'occasion de l'exposition universelle de 1867, le succès de l'industrie horlogère française est éclatant, et la place de la Franche-Comté impressionne ; celle-ci concentre 80 % de la production, quand Besançon détient le quasi monopole de la fabrication des montres et chronomètres.

Toutefois, les horlogers bisontins doivent alors faire face à deux menaces : celle des Américains qui affichent une production de masse mécanisée, donc à faible prix, et la production de haute qualité des horlogers suisses ; la Suisse qui s'est dotée, pour s'assurer de la maîtrise du temps, de deux observatoires : celui de Genève, créé en 1772, et celui de Neuchâtel, inauguré en 1860.

«Il est assurément extraordinaire et à peine croyable que dans l'état actuel des choses, on ne sache pas l'heure exacte dans une ville où on fabrique un millier de montres» écrit, en 1868, Laussedat, le directeur du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Il faudra attendre dix ans.

Le 11 mars 1878, un décret du Président de la République, Mac-Mahon, crée les observatoires de Besançon, Bordeaux et Lyon. Celui de Besançon sera astronomique, météorologique et chronométrique, mis en place, d'une part pour sauvegarder et promouvoir les intérêts légitimes de l'industrie horlogère, et d'autre part pour assurer à la marine nationale une sécurité de navigation qui pouvait alors lui manquer encore souvent.

L'inauguration a lieu le 5 août 1885 et le service de chronométrie fonctionne rapidement à la hauteur des espérances de ceux qui en avaient promu, soutenu et initié le projet. Le concours de chronométrie remporte rapidement un vif succès ; le Président Sadi Carnot en remet, en personne, le prix en 1890 et la réputation de la ville, en ce domaine, s'impose.

Des directeurs de grand talent scientifique se succèdent à la tête de l'établissement : Louis-Jules Gruey, Auguste Lebeuf, René Baillaud.

Aujourd'hui, s'inscrivant dans une continuité ininterrompue depuis le décret fondateur de l'institution, en 1878, l'Observatoire de Besançon réussit la gageure d'être tout à la fois un centre de recherche dynamique et un lieu patrimonial d'une importance exceptionnelle, dans le panorama des observatoires français, déjà reconnu par une inscription au titre des monuments historiques le 1^{er} août 2005.

En effet, l'établissement rassemble des équipements scientifiques rares et essentiels et des sources documentaires continues en un seul lieu lui-même de grand intérêt architectural et technique. La qualité, la variété et l'importance du fonds d'instruments y sont tout particulièrement exceptionnelles et l'établissement de Besançon se signale, de la sorte, pour ses caractéristiques patrimoniales majeures qu'il ne partage qu'avec de très rares établissements français.

Pour tous ces motifs, et en raison de l'actualité à venir de ce site, il paraît souhaitable que cet ensemble et son contenu fassent l'objet d'un classement au titre des Monuments Historiques.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer en faveur du classement de l'Observatoire au titre des Monuments Historiques.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 février 2011.